



JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : { Pour Roubaix, 25 francs par an.
 " " 14 " " six mois.
 " " 7 50 " " trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 19 Septembre 1865

BULLETIN.

Le fénelianisme irlandais occupe la première place dans les préoccupations du jour. Nous résumons ainsi qu'il suit les dépêches reçues de Dublin :

Le 15 septembre, à 8 heures, un corps considérable d'agents de police se rendit à Parliament Street, se divisa en deux groupes qui occupèrent chacun un bout de la rue. Plusieurs agents allèrent en même temps frapper à la porte des bureaux de l'Irish People, organe du fénelianisme. La porte n'ayant pas été ouverte, on la brisa. La police prit possession des bureaux où elle fit 12 ou 14 prisonniers qui seraient, assure-t-on, des compositeurs du journal.

Le bruit court qu'un dépôt d'armes et de papiers, avec les noms des chefs, a été saisi.

La police anglaise a fait des arrestations dans tous les quartiers de Dublin. Beaucoup de jeunes gens employés dans de grands établissements de commerce sont compromis. Un des prévenus avait sur lui des documents envoyés d'Amérique. Les arrestations s'élèvent déjà à 22.

Enfin, une dernière dépêche de Dublin qui nous est communiquée aujourd'hui par l'agence Havas dit que beaucoup d'arrestations ont eu lieu dans les provinces.

Une proclamation, publiée par un supplément de la Gazette de Dublin, déclare le comté de Cork placé sous le régime de l'acte réglant le maintien de la paix. Toutes les arrestations se sont effectuées sans résistance, hors celle d'un nommé Murphy qui se dit citoyen américain et annonce qu'il invoquera la protection de M. Seward.

Samedi dans l'après midi, 21 prisonniers ont été amenés devant le juge, sous la prévention de complot de haute trahison. Les demandes de caution ont été refusées. La population manifeste d'enthousiastes sympathies pour les prévenus.

Le Daily Telegraph dit que les arrestations d'Irlande ont été ordonnées sur la nouvelle venue de Washington que des agents irlandais étaient arrivés en Amérique pour enrôler les soldats fédéraux licenciés.

Le Times dit que le fénelianisme a pour but l'établissement d'une république en Irlande. Le Times engage le gouvernement à maintenir l'attitude énergique qu'il a prise vis-à-vis des Féniens.

Plusieurs journaux reproduisent, d'après une correspondance de Londres, le texte d'une circulaire du comte Russell sur le traité de Gastein. Le langage du Foreign-Office quoique un peu moins net que celui de M. Drouyn de Lhuys a été le même en ce qui concerne le fond de la question. Les arguments principaux ont pour base les mêmes principes, le respect du droit des traités et de la volonté des populations. Or, c'est là l'important. Quand l'heure des solutions définitives aura sonné, la volonté de M. de Bismark ne sera pas seule entendue.

C'est à tort qu'on avait dit que la prise de possession du Lauenbourg causait des scrupules au gouvernement prussien et que M. de Bismark était disposé à consulter les chambres sur l'annexion de ce pays, conformément aux prescriptions constitutionnelles. M. de Bismark n'est pas habitué à s'arrêter à des considérations aussi futiles, ainsi que le prouve une dépêche de Ratzenbourg en date du 15 septembre.

Cette dépêche annonce qu'une lettre patente du roi, contresignée par le premier ministre, prend possession du duché de Lauenbourg conformément au vœu exprimé par la représentation du pays. La lettre patente fixe les principaux points de l'administration de ce duché qui sera gouverné d'après les lois existantes. C'est M. de Bismark qui est nommé ministre du roi pour le Lauenbourg.

J. REBOUX.

Voici sur l'association des Féniens quelques détails qui seront lus avec intérêt :

La Société se divise en trois sections indépendantes l'une de l'autre, mais obéissant aux mêmes règlements. La première de ces sections a son siège en Irlande ; la seconde est établie aux Etats-Unis, et la troisième au Canada.

En Irlande, elle est connue sous le nom de Société républicaine irlandaise, et compte environ 65,000 membres, tous capables de porter les armes. Mais, ainsi qu'on le comprend aisément, les réunions auxquelles assistent ces membres n'ont pas lieu au grand jour. Les circonstances les forcent à observer les plus minutieuses précautions, et il en résulte que les autorités britanniques donnent à cette section des Féniens le nom de conspirateurs occultes ou de carbonari anglais. Quatre chefs suprêmes commandent aux Féniens irlandais dans les provinces de Munster, de l'Ulster, de Leinster et de Connaught. Ces quatre chefs choisissent eux-mêmes leurs subordonnés, tout en restant inconnus à la plupart d'entre eux.

Au Canada, les Féniens jouissent d'une sécurité plus grande et emploient moins de précautions pour tromper les espions anglais. Ils obéissent à des chefs élus ; mais ils tiennent peu de réunions générales.

Enfin, aux Etats-Unis, la Société des Féniens, libre de toute entrave, fonctionne librement au grand jour. Elle ne connaît ni serment, ni mot d'ordre, ni signes mystérieux de reconnaissance. Obéissant à un chef et à un conseil suprême, elle est en outre dirigée par un certain nombre de conseils d'Etat. La juridiction de chacun de ces derniers comprend le territoire de l'un des Etats de l'Union.

Pour compléter cette rapide esquisse, disons que la Société des Féniens a été organisée en 1848, après l'exécution des patriotes compromis à cette époque. Elle s'est répandue ensuite aux Etats-Unis et au Canada, et, dès 1857, elle se faisait remarquer par sa puissance et son influence croissante.

Ajoutons encore que le surnom de Féniens est la traduction en langue irlandaise ou perse des Phéniciens, noms des premiers colonisateurs de l'Irlande.

On lit dans le Moniteur :

A la suite des incendies dont l'Algérie vient d'être le théâtre, des enquêtes judiciaires ont été ordonnées dans les trois provinces, et les coupables, s'il y en a,

n'échapperont pas aux pénalités sévères qu'ils ont pu encourir. Le gouvernement se préoccupe en même temps des moyens de prévenir le retour de ces sinistres.

Dans cette situation, il convient d'attendre les résultats des enquêtes pour se prononcer sur les causes des incendies. Cette réserve serait d'autant mieux justifiée aujourd'hui que partout les indigènes, aussi bien que les Européens, ont rivalisé de zèle avec l'armée pour combattre le feu et préserver les établissements menacés.

On n'a pas oublié, sans doute, le nom de M. Rogard, qui, l'hiver dernier, publia en France un pamphlet très mordant, intitulé : *Propos de Labienus*. M. Rogard a dû se réfugier en Belgique où il vient de faire paraître une nouvelle brochure, à la suite de laquelle le ministre de la justice du roi Léopold lui a intimé l'ordre de quitter le territoire belge.

Cette affaire fait grand bruit chez nos voisins. On nous écrit de Bruxelles que M. Rogard s'est caché dans la banlieue afin d'éviter l'expulsion prononcée contre lui.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

New-York, 6 septembre, après-midi (par le City of Limerick, voie de Crookhaven).

On dit que M. Jefferson Davis, récemment atteint d'un érysipèle, est guéri. Or, 144 3/4. Bonds, 107 1/2.

Dublin, 17 septembre, soir.

On croit que beaucoup d'arrestations ont eu lieu dans les provinces.

L'arrivée de la flotte anglaise à Bantry a causé une véritable panique, parce qu'on a cru d'abord à la présence d'une flotte américaine.

Plusieurs autres Féniens ont été arrêtés aujourd'hui à Dublin. Aucune agitation. L'énergie du gouvernement est approuvée.

Une récompense de 200 livres a été promise pour la capture d'un individu échappé jusqu'ici aux recherches de la police.

Une proclamation, publiée dans un supplément de la Gazette de Dublin, déclare le comté de Cork placé sous le régime de l'acte réglant le maintien de la paix.

Toutes les arrestations se sont effectuées sans résistance, hormis celle d'un nommé Murphy, qui se dit citoyen américain et annonce qu'il invoquera la protection de M. Seward.

Samedi, dans l'après-midi, 21 prisonniers ont été amenés devant le juge sous la prévention de complot de haute trahison. Ils comparaitront de nouveau devant le juge samedi prochain. Les demandes de caution ont été refusées. La population a manifesté d'enthousiastes sympathies pour les prévenus, quand on les a conduits en voiture à la prison.

Londres, 18 septembre.

Le Times dit que le fénelianisme a pour but l'établissement d'une république en Irlande. Le Times engage le gouvernement à maintenir l'attitude énergique qu'il a prise vis-à-vis des Féniens.

Le Morning-Post défend les arrestations de Dublin qui ont été faites, dit-il, dans l'intérêt de l'Irlande. Il dit que le peuple irlandais est tranquille et qu'il approuve la conduite du gouvernement.

Le Daily-Telegraph dit que les arrestations d'Irlande ont été ordonnées par le gouvernement sur la nouvelle, venue de Washington, que des agents irlandais étaient arrivés en Amérique pour enrôler les soldats fédéraux licenciés.

De nombreuses arrestations ont eu lieu à Cork.

Une proclamation défend aux habitants du comté de Cork de garder des armes en leur possession.

Dublin est tranquille.

Florence, 17 septembre.

Les élections communales, à Florence, sont presque entièrement favorables au parti libéral.

Florence, 18 septembre.

Le roi a reçu solennellement ce matin M. Ulloa, ministre d'Espagne, qui a remis à Sa Majesté ses lettres de créance.

Le ministre d'Espagne a dit : « Les anciennes alliances qui ont existé, à diverses époques, entre les familles royales d'Espagne et de Savoie, et les intérêts communs des deux nations qui ont la même origine et les mêmes institutions politiques, sont un gage certain que la bonne entente, maintenant heureusement rétablie, se consolidera chaque jour davantage. »

Le roi a répondu :

« Les anciennes alliances entre ma famille et la famille royale d'Espagne sont

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 20 SEPTEMBRE 1865

— N° 39 —

LE ROMAN D'UN HÉRITIER DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE XVI.

LE FRÈRE ET LA SŒUR.

Malgré les protestations de sa sœur Robert avait appelé le médecin de Longwy. Il constata en elle un état fébrile, peu grave à la vérité, et qui cependant exigeait des ménagements. Il prescrivit à la jeune fille, quelques potions, un régime régime régulier, le repos, et surtout lui interdit les promenades par les temps brumeux d'automne, dans l'humide vallée de Saules.

— Tu vois, dit Marie à son frère, quand le docteur fut parti, tu vois comme on est toujours puni, en ce monde, des fautes que l'on commet. Si tu avais voulu m'écouter, je me serais levée. Je serais sortie, et nous aurions été revoir ensemble le ruissseau, les bois, les rocs de la Sauvage que nous ne reverrons bien(ô) plus. Main-

enant, parce que tu m'as désobéi, comme un vilain entêté que tu es, parce que tu as fait venir ce docteur qui devait nécessairement, pour justifier sa visite, rédiger une ordonnance que tu te croiras obligé de me faire exécuter à la lettre, me voilà condamnée à rester dans ma chambre, et toi contraint par là, forcé de rester près de moi. C'est bien fait. Tu n'as que ce que tu mérites.

— J'ai commis en effet une grave faute, répondit Robert avec un air d'humilité et de repentir, je me suis insurgé contre la volonté de ma gracieuse souveraine, et, pour me soutenir dans ma coupable rébellion, j'ai réclamé l'appui d'un homme implacable, qui parle au nom de la science et veut être obéi. A nous deux, nous prétendons tenir notre châteline captive, entre quatre murs, la priver du plaisir de s'exposer au vent froid et à la pluie, de traîner ses petits pieds sur des chemins fangeux. Pour mieux assurer mon acte de révolte, j'ai séduit les gardiens du logis, et, au besoin, je puis, d'un tour de clé, fermer la porte de la maison. Voilà mon crime, je le confesse. J'en dois, comme tu le dis, être puni, et j'accepte avec une ferme résignation mon châtiment, et tant que ce cruel arrêt de séquestration devra durer, je resterai près de toi.

— Peuh ! hypocrite ! reprit Marie sur le même ton de gravité caustique, tu n'es si vaillant que parce que plus rien ne t'attire au dehors. Si Mlle Flore était encore à Longjumeau, l'attendant pour te lire une traduction d'un sonnet de Pétrarque, ou te réciter, en levant les yeux au ciel, une méditation de Lamartine, ou te parler de l'union des âmes dans les sphères éthérées... Mais, pardonne-moi, mon cher Robert, je ne devrais pas plaisanter de

nos rapports avec les habitants de Longjumeau... Quand je songe que j'ai été... Mon Dieu ! quelle étrange chose !... Comment donc ai-je pu en venir à éprouver vraiment une affection pour le frère de Mlle Flore, et me réjouir de sa demande en mariage ! Il faut donc que le cœur d'une pauvre innocente fille soit, comme un fruit sans défense, suspendu au bout d'une branche, et si aisé à prendre, pour que le mien ait été pris, ou tout au moins que je l'aie cru pris si promptement. A quels périls, hélas ! nous sommes exposés ! Maintenant, il me semble que j'ai fait un rêve, que je me réveille, et en recueillant mes souvenirs, je ne puis comprendre à quelle hallucination j'ai été ainsi soumis. Je n'ai cependant aucun mauvais sentiment à l'égard de M. Victor. Non au contraire. Je lui souhaite toutes sortes de prospérités. Je voudrais apprendre qu'il est heureux. Je m'en réjouirais.

— Victor n'est pas méchant, répéta Robert. Il y a même en lui, j'en suis sûr, un fond d'honnêteté, des qualités naturelles et de généreuses tendances qui auraient pu se développer, s'il avait vécu dans un meilleur entourage, sous une meilleure direction. Mais sa sœur est a moitié folle, et son père, que le ciel me pardonne si je me trompe, est un vieux coquin. Mon ami Paul, à qui j'avais écrit pour avoir des renseignements sur cette famille, quand elle a commencé ses relations avec nous, m'engageait à me défier de M. Fliteau, me disant que c'était un vieux finot ; mais ce vieux finot m'avait touché le cœur, à sa première visite, par l'accent cordial avec lequel il me parlait de notre père ; je voulais croire à sa bonté, et, malgré quelques remarques fâcheuses, j'ai tâché d'y croire jusqu'au jour....

— Jusqu'au jour où tu as été lui annoncer que je n'avais pas une grosse dot à offrir à son fils. Pauvre Robert ! tu as dû avoir avec lui une triste conférence ?

— Oui, il a été un peu dur envers moi, et il m'a révélé alors ce que j'avais déjà quelquefois soupçonné, sa passion dominante, son amour de l'argent. Pourquoi donc les hommes tiennent-ils tant à l'argent ? Je comprends ce qu'on raconte des anciens Lapons, qui enfouissaient avec soin tous les dalers qu'ils pouvaient économiser. Ils croyaient qu'après leur mort ils allaient dans un monde à peu près semblable à celui-ci. Ils voulaient, y retrouver leur luxe, ou tout au moins s'y préparer une ressource pécuniaire. Mais ceux qui savent qu'en mourant ils n'emportent rien de ce qu'ils ont amassé, et ceux qui ne voient derrière eux que d'avidés et d'ingrats héritiers, pourquoi donc tiennent-ils à l'argent, comme s'ils devaient en jouir éternellement ? La vie est si courte, et celui qui la prolonge de quelques années par delà les limites ordinaires, a-t-il réellement lieu de s'en réjouir ? Je ne le pense pas. Quand j'en viens à faire cette réflexion, je me rappelle la philosophique légende du château de La Sarraz. La connais-tu ?

— Non, raconte-la moi.

— Écoute : en attendant que nous en revenions à nos affaires sérieuses, je voudrais te distraire dans ton emprisonnement. Cette légende t'occupera quelques instants.

LA LÉGENDE DE LA SARRAZ,

Dans un château gothique de la Suisse, vivait jadis un brave et bon seigneur qu'on appelait le baron de La Sarraz. Jeune, riche, respecté de ses voisins, chéri de

ses vassaux, il épousa une belle noble fille qu'il aimait et dont il était aimé. Alors, il n'avait plus qu'un désir, et un an après son mariage, ce désir était accompli. Sa femme lui donna un fils.

Un soir d'hiver, il était assis à côté d'elle, dans la joie de son être, et près d'eux était leur cher enfant, doucement endormi. Au dehors, la neige tombait à gros flocons ; le vent s'élevait par rafales, gémissant, mugissant. Les vitres des fenêtres, enchaînées dans des bandes de plomb, tremblaient à son souffle violent, les hautes cimes de sapins s'inclinaient sur le sol et se heurtaient l'une contre l'autre avec fracas.

« Quel temps, dit la baronne, en cette cruelle saison, en un tel orage, comme on est heureux d'avoir un toit abri !

— Une demeure solidement construite, repartit en souriant son mari, un brasier flamboyant dans une vaste cheminée, des serviteurs fidèles, une femme parfaite et un vigoureux garçon. C'est vrai. Si on n'était point satisfait de tant de biens, on ne mériterait pas les grâces de la Providence.

— Mais, pensez-vous, mon ami, reprit la baronne, qu'il y a peut-être de pauvres gens surpris en route, loin de tout refuge, par cette affreuse tempête ? Comme je les plains, et comme je voudrais pouvoir les secourir.

— C'est pour cela, ma chère Anna, que j'ai ordonné à nos gens d'ouvrir, à toute heure, la porte de notre château, à quiconque demanderait l'hospitalité ! Mon vieux écuyer Herrmann dit, que c'est fort imprudent, que la nuit, par exemple, des brigands peuvent ainsi s'introduire dans notre habitation solitaire. Mais nous sommes là pour nous défendre, et j'aime encore